

Traitements des députés—Loi

A mon sens, le bill, comme l'attitude des députés libéraux, de même d'ailleurs que celle des conservateurs, montre qu'à leurs yeux il n'est plus possible de juguler l'inflation au Canada, que nous avons perdu le contrôle de la situation et que «c'est à chacun pour soi». Il semblerait que l'on veuille présenter la demande la plus élevée possible, n'en pas démordre et obtenir une augmentation de traitement pour échapper à une situation inflationniste empirante que le gouvernement a renoncé à maîtriser.

Le débat sur la loi prévoyant le renvoi au travail des travailleurs du rail au cours de la 29^e législature et certaines observations faites au cours de la période des questions et durant d'autres débats nous portent à penser que les députés sont offensés par les exigences des travailleurs et les jugent responsables de l'inflation. Mais jusqu'à maintenant, dans l'ensemble, les travailleurs demandent avant tout un rattrapage parce qu'ils ont pris du retard par rapport à d'autres travailleurs de la société, ou encore une augmentation correspondant au coût de la vie pour compenser la perte en salaire réel subie à cause de l'inflation et pour se protéger contre l'inflation prévisible car, en dépit d'une augmentation du coût de la vie de 12 p. 100 l'an dernier, on prévoit pour cette année encore une augmentation d'au moins 10 p. 100. Si le pouvoir d'achat a diminué de 12 p. 100 l'an dernier et que l'on prévoit une diminution du même ordre cette année, il est donc tout à fait logique que les travailleurs demandent une augmentation correspondant au coût de la vie.

Lorsque j'ai prié mes mandants de me donner leur avis sur une augmentation du traitement des députés et que j'ai indiqué l'année, 1970, de la dernière augmentation, ils ont convenu que nous ne devions pas prendre du retard. C'est pourquoi le Nouveau parti démocratique a proposé de calculer l'augmentation de notre traitement sur l'augmentation du coût de la vie depuis 1970. C'est aussi pourquoi, dès décembre dernier, nous nous sommes si vigoureusement opposés à l'augmentation de 50 p. 100 proposée par le gouvernement. Notre position à la Chambre et l'indignation publique ont obligé le gouvernement à reculer.

Toutefois, lorsque nous examinons le semblant de compromis, nous constatons que l'augmentation de 33½ p. 100 portera sur le montant global total de \$26,000, soit sur les \$18,000 du traitement de base, et sur les \$8,000 de l'allocation de dépenses. On nous dit également que le gouvernement présentera des amendements prévoyant une augmentation annuelle de nos traitements en fonction de l'indice composite des activités économiques. Je le répète, avec cette formule, nous recevrons à la longue plus qu'il n'était prévu au départ. Le Nouveau parti démocratique soutient que les députés, tout comme les travailleurs, devraient avoir le droit d'exiger une augmentation correspondant au coût de la vie. C'est pourquoi nous proposons de modifier le traitement de 1970 en fonction de l'augmentation du coût de la vie qui s'élève à environ 30 p. 100; mais, selon nous, l'augmentation devrait porter sur le traitement de base, \$18,000, et non sur le montant total de \$26,000, comme le veut le gouvernement.

D'aucuns se demanderont pourquoi l'indemnité de dépenses de \$8,000 ne devrait pas être augmentée. D'autres membres de mon parti l'ont expliqué bien clairement, mais je signale brièvement qu'une foule de services, que nous payions naguère, nous sont assurés actuellement par le gouvernement et que nous bénéficions également de l'indemnité de \$8,000 exempte d'impôt. On nous paie maintenant les frais d'un bureau dans notre circonscription. Le salaire de notre secrétaire dans ce bureau est payé par le

gouvernement. En outre, on nous paie les frais postaux de quatre bulletins par année. C'est là un privilège qui n'existait pas lors des législatures précédentes. Le prix du billet d'avion de notre voyage hebdomadaire dans notre circonscription est également payé par le gouvernement. Aussi sommes-nous d'avis que l'indemnité de \$8,000 exempte d'impôt est suffisante en ce qui concerne les dépenses légitimes d'un représentant au Parlement au service de ses électeurs.

Selon la théorie préconisée par le gouvernement—et j'ai écouté les arguments présentés par les députés ministériels—nos dépenses ont augmenté et l'indemnité de dépenses devrait être relevée en conséquence. On prétend également qu'un plus haut traitement s'impose si l'on veut attirer des gens compétents au Parlement. C'est pousser la condescendance un peu loin. On semble vouloir dire que ceux qui rempliraient le mieux leur rôle au Parlement du Canada, comme représentants de 22 millions de Canadiens, se recruteraient chez les gens à revenu élevé comme les hommes d'affaires et les membres des professions libérales, avocats, médecins, etc.

● (1700)

On prétend parfois qu'ils sont plus compétents et doués d'un meilleur jugement sur le plan politique que les travailleurs ordinaires dont le salaire est d'au plus \$10,000. J'ai suivi des débats à la Chambre auxquels prenaient part des hommes des professions libérales, avocats, médecins, hommes d'affaires et enseignants, et j'en ai souvent conclu que, s'il y avait davantage de gens ordinaires à la Chambre, il y aurait plus de bon sens dans nos débats qu'il y en a eu au cours de la session actuelle.

Je rejette donc entièrement l'argument selon lequel notre traitement devrait être élevé afin d'inciter une certaine catégorie de gens à se porter candidats à la fonction politique. En nous portant candidats nous acceptons, je l'espère, en tant que député, les sacrifices qui seront exigés de nous quant au temps dont nous disposons, aux inconvénients sur le plan familial et aux dépenses subies. Nous devons nous rendre compte qu'il s'agit d'un service et non d'un travail qui devrait être rémunéré au même titre que n'importe quel emploi. Comment juger de la valeur d'un député par rapport à celle des membres d'autres professions libérales? Ce serait négliger nos devoirs, je pense, que d'oublier l'idée de dévouement à la vie publique et ce qu'elle comporte.

Le bill fait également ressortir une question plus importante encore, à mon avis, celle qui inquiète les membres de mon parti. Contrairement à ce que prétend le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), nous n'adoptons pas cette attitude dans l'espoir d'en tirer un quelconque avantage politique lors des prochaines élections; les électeurs auront tout oublié d'ici 1978. A nos yeux, toute cette question d'augmentation du traitement des députés met en jeu un principe important. Nous croyons qu'un gouvernement élu de façon démocratique, un gouvernement qui représente les riches, les pauvres et les catégories intermédiaires, a l'obligation d'essayer de restreindre l'écart, de réduire les inégalités qui existent entre les riches et les pauvres et d'améliorer le sort des plus défavorisés qui se trouvent dans cette situation bien souvent sans que ce soit de leur faute.